# Conditions générales d'utilisation de l'application mobile Carnet du pêcheur

La présente application est une version numérique du traditionnel Carnet du pêcheur. Développée par le COBARIC, l'application comporte comme principale fonctionnalité l'enregistrement de fiches de pêche. Les informations concernant vos prises et efforts de pêche sont compilées par le COBARIC dans un objectif scientifique de suivi des populations piscicoles évoluant sur le territoire québécois.

Le recueil des données que vous transmettez au COBARIC par l'entremise de l'application **Carnet du pêcheur** n'ont pas pour objectif d'encadrer juridiquement votre pratique de la pêche sportive ni de la surveiller.

Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) a établi des conditions d'utilisation visant à assurer l'encadrement juridique et l'expérience la plus agréable possible pour tous lors de l'utilisation de l'application *Carnet du pêcheur*. Nous vous invitons à les lire attentivement.

IL EST IMPORTANT DE LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES CONDITIONS D'UTILISATION.

## **ARTICLE 1: Objet**

Le COBARIC est propriétaire et administrateur de l'application *Carnet du pêcheur*. La présente entente d'utilisation stipule les conditions d'accès et d'utilisation de *Carnet du pêcheur*. Lorsque vous visitez et utilisez *Carnet du pêcheur*, vous acceptez d'être lié par les conditions de la présente entente. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES CONDITIONS, RÈGLES, POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES OU PRATIQUES DU COBARIC DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DE *Carnet du pêcheur*, VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS EST DE CESSER DE L'UTILISER.

Le COBARIC peut réviser la présente entente à tout moment, à sa discrétion et sans justification.

Vous serez notifié par courriel en cas de modification ou révision des présentes conditions générales d'utilisation. Toute modification entrera en vigueur au moment de sa publication.

Une utilisation de **Carnet du pêcheur** postérieure à la notification de telles modifications équivaudra à l'acceptation des conditions révisées. Vous êtes donc invité à consulter périodiquement les présentes conditions d'utilisation, accessibles depuis la rubrique **« A propos »** de **Carnet du pêcheur** ou directement sur le site Internet www.cobaric.gc.ca.

#### À propos du Comité de bassin de la rivière Chaudière

Organisme de bassin versant, le COBARIC a pour mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il agit auprès des usagers de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière afin de favoriser la pérennité de la ressource eau par la concertation et la participation des usagers de l'eau du territoire. Pour y arriver, il élabore et met à jour un plan directeur de l'eau (PDE), en plus d'en promouvoir et d'en suivre la mise en œuvre.

Ce PDE est réalisé en concertation avec les acteurs de l'eau du milieu. Il est soumis à la population. Il permet d'orienter et de prioriser les actions et les projets à mettre en œuvre, et ce, à l'échelle du bassin versant.

#### ARTICLE 2: Fonctionnalités accessibles

L'utilisateur de l'application (ci-après, «vous ») **Carnet du pêcheur** peut utiliser l'application pour :

- Créer des fiches de prises de pêche
- Consulter son historique de prises de pêche

Tout utilisateur ayant accès à Internet peut accéder gratuitement et depuis n'importe où, à l'application. Les frais supportés pour y accéder (connexion internet, terminal cellulaire, etc.) demeurent à votre charge.

Le COBARIC souhaite que l'application **Carnet du pêcheur** demeure accessible 24/24 h et 7/7 j. Toutefois, l'application et ses différents services peuvent être occasionnellement interrompus ou suspendus, notamment en cas de maintenance, sans obligation de préavis ou de justification à l'utilisateur. Vous consentez à ne réclamer aucune indemnisation suite à l'interruption, à la suspension ou à la modification du présent contrat.

# ARTICLE 3 : Responsabilité de l'utilisateur

Vous êtes responsable des risques liés à l'utilisation de votre identifiant de connexion et de votre mot de passe.

Votre mot de passe doit rester secret. En cas de divulgation de mot de passe, le COBARIC décline toute responsabilité.

Vous assumez l'entière responsabilité de l'utilisation que vous faites des informations et contenus présents sur l'application *Carnet du pêcheur*.

L'utilisateur est responsable de tout dommage qu'il cause directement ou indirectement à l'application et devra indemniser le COBARIC le cas échéant.

En tant qu'utilisateur de l'application, vous consentez à tenir des propos respectueux des autres et de la loi, et acceptez que ces publications soient modérées ou refusées par le COBARIC à sa discrétion, sans obligation de justification.

Dans le cas où *Carnet du pêcheur* offre une fonctionnalité de transmission d'information et de photos, vous cédez au COBARIC à titre gratuit des droits de reproduction, de représentation et d'exploitation des informations et photographies transmises.

Le droit de reproduction concerne :

- le droit de reproduire en tout ou en partie les photos et leurs adaptations sur tout support numérique;
- le droit de communiquer au public les photos et leurs adaptations.

Le droit de représentation concerne :

 le droit de représenter en tout ou en partie les photos et leurs adaptations à titre gratuit par projection publique, télédiffusion, transmission, diffusion ou par d'autre services technologiques de représentation.

#### Le droit d'exploitation concerne :

- le droit d'incorporer en tout ou en partie les photos et leurs adaptations dans des œuvres numériques ou multimédia.

Lorsque vous utilisez l'une des fonctions de Carnet du pêcheur vous permettant d'afficher, de télécharger ou de faire des présentations, vous êtes tenu d'observer les règles de nétiquette et notamment, mais sans s'y limiter, de ne pas i) gêner ou empêcher un autre utilisateur d'utiliser ou de profiter de Carnet du pêcheur, gêner ou tenter de gêner le bon fonctionnement de l'application ou faire quelque chose qui, à discrétion du COBARIC, surcharge de façon déraisonnable disproportionnée l'infrastructure de Carnet du pêcheur; ii) afficher ou transmettre quelque information illégale, comminatoire, injurieuse, diffamatoire, obscène, vulgaire, pornographique, blasphématoire ou indécente de quelque nature, y compris, notamment, une présentation constituant ou encourageant une conduite qui constituerait une infraction criminelle ou pénale, donnerait lieu à une faute civile ou serait par ailleurs une violation de quelque législation ou réglementation locale, provinciale, nationale ou internationale; iii) afficher ou transmettre une présentation, y compris, notamment, des articles, des images, des histoires, des logiciels ou d'autre matériel qui violent ou transgressent les droits d'autrui, y compris du matériel qui constitue une atteinte à la vie privée ou aux droits à la protection de la vie privée ou qui est protégé par des droits de propriété intellectuelle, y compris, notamment, un droit d'auteur, un brevet, un secret de fabrique ou commercial, une marque de commerce ou un autre droit de propriété, ou des œuvres dérivées de ce qui précède, sans obtenir d'abord la permission du propriétaire ou du titulaire des droits; iv) afficher ou transmettre une présentation qui encourage le racisme, le sectarisme, la haine ou des sévices corporels de quelque nature contre un groupe ou une personne, qui peut être préjudiciable aux mineurs, vise ou préconise le harcèlement d'une autre personne, offre du matériel à caractère sexuel ou violent dans lequel des personnes mineures sont exploitées, donne de l'information pédagogique sur des activités illicites, y compris, notamment, la fabrication ou l'achat d'armes illégales; v) afficher ou transmettre une présentation qui sollicite des mots de passe ou des renseignements d'identification personnelle auprès d'autres utilisateurs à des fins commerciales ou illégales; vi) afficher ou transmettre une présentation qui contient un virus ou un autre élément dommageable ou qui transmet ou crée des virus informatiques; vii) afficher ou transmettre des pourriels, des chaînes de lettres ou une distribution massive de messages non sollicités ou faire du pollupostage; ou viii) utiliser Carnet du pêcheur à des fins commerciales, y compris, notamment, l'affichage, le téléchargement ou la transmission de présentations qui renferment de la publicité ou qui donnent lieu à des activités commerciales et/ou à des ventes, ou qui comprennent des concours, des échanges, de la publicité et/ou des opérations pyramidales.

Vous reconnaissez et convenez que le COBARIC peut, à son absolue discrétion, surveiller *Carnet du pêcheur* régulièrement et divulguer les renseignements nécessaires au respect de quelque législation, réglementation ou autre demande gouvernementale ou judiciaire, nécessaire à une bonne exploitation de *Carnet du pêcheur* ou pour se protéger ou protéger d'autres utilisateurs de *Carnet du pêcheur*. Toute divulgation sera faite conformément à la politique du COBARIC en matière de protection des données personnelles. Le COBARIC n'est pas responsable du contenu des présentations. Cellesci représentent une réalité factuelle des personnes qui les affichent et non pas celle du

COBARIC. Même si ce dernier n'est aucunement tenu d'examiner une plainte concernant une présentation, il peut, à son absolue discrétion, examiner des plaintes et prendre les mesures qu'il juge appropriées dans les circonstances, y compris, notamment, retirer de *Carnet du pêcheur* la communication mise en cause et mettre fin aux droits d'accès et d'utilisation de *Carnet du pêcheur* (ou d'une partie de celui-ci) de la partie qui en est l'auteur.

Toute plainte devra être transmise à : cobaric@cobaric.qc.ca

# ARTICLE 4: Responsabilité du COBARIC

Tout dysfonctionnement du serveur ou du réseau ne peut engager la responsabilité du COBARIC.

De même, la responsabilité de l'application ne peut être engagée en cas de force majeure ou du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

L'application Carnet du pêcheur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des données. Toutefois, il n'apporte pas une garantie de sécurité totale.

#### **Exonération de garanties**

**Carnet du pêcheur** et l'ensemble du contenu sont fournis tels quels. Lorsque vous visitez et utilisez **Carnet du pêcheur**, vous reconnaissez et convenez que vous le faites entièrement à vos risques. Le COBARIC ne formule aucune déclaration ni garantie :

- 1. quant à l'exactitude, à l'exhaustivité, à la fiabilité ou à l'à-propos de son contenu ;
- quant à la qualité marchande ou quant à l'adaptation à un usage particulier du contenu, y compris la qualité marchande ou l'adaptation, notamment, de quelque information, donnée, logiciel, produit ou service contenu dans *Carnet* du pêcheur ou offert par l'intermédiaire de *Carnet du pêcheur*;
- 3. quant au fonctionnement de **Carnet du pêcheur** sans interruption ni erreur ;
- 4. quant à la correction des défauts ou erreurs dans Carnet du pêcheur;
- 5. quant à l'absence de virus ou d'éléments dommageables dans **Carnet du pêcheur**; et
- 6. quant à la transmission sécuritaire ou sans interception des communications par l'intermédiaire de *Carnet du pêcheur*.

#### Limitation de responsabilité

Sous réserve de la législation applicable, le COBARIC et ses dirigeants, administrateurs, employés, mandataires, représentants, concédants de licence ou leurs successeurs et ayants-droits respectifs ne sauraient en aucun cas être tenus responsables :

De quelque dommage que ce soit, tant direct qu'indirect, de quelque nature que ce soit, notamment mais sans s'y limiter, une perte d'affaire, une perte d'économie, une perte de données, une perte de profit, un bris matériel, et ce, quel qu'en soit la cause, que la relation entre les parties soit de nature contractuelle ou extracontractuelle, même si le COBARIC connaissait ou aurait dû connaître la possibilité de tels dommages.

- De quelque perte ou dommage découlant du défaut du COBARIC ou de votre défaut de protéger votre mot de passe ou l'information relative à votre compte.
- De quelque préjudice, perte, dommage (y compris les dommages moraux, matériels et corporels, tant directs qu'indirects) ni d'aucuns frais découlant de quelque manière i) des actes, des omissions ou de la conduite d'un tiers utilisateur; et ii) de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser un logiciel, un site, une application, un contenu, un service ou un bien découlant du **Carnet du pêcheur**, qui y est lié ou qui est offert par son intermédiaire.

Le COBARIC décline expressément toute responsabilité à l'égard des actes, des omissions ou de la conduite de quelque tiers utilisateur de **Carnet du pêcheur** ou de quelque annonceur ou commanditaire de **Carnet du pêcheur** (collectivement, un « tiers utilisateur »).

Par la présente entente, vous dégagez le COBARIC et ses dirigeants, administrateurs, mandataires, représentants et leurs successeurs et ayants-droits respectifs de toute responsabilité à l'égard de quelque dommage que vous pourriez subir, et vous convenez de ne pas faire valoir contre eux quelque réclamation découlant de votre achat ou de votre utilisation de produits ou services offerts par l'intermédiaire de *Carnet du pêcheur*, notamment par des tiers.

#### Absence de conseil

Les informations contenues dans le *Carnet du pêcheur* sont présentées à titre informatif. Le COBARIC ne peut garantir l'exactitude des informations publiées. La pêche étant une activité comportant des risques, il est du devoir de chaque utilisateur de vérifier l'information et de planifier ses activités de pêche dans les limites de ses aptitudes. Aucune information contenue dans le *Carnet du pêcheur* ne remplace les conseils d'un expert ou d'un professionnel. Le COBARIC ne pourra être tenu responsable de quelconques dommages ou préjudices découlant de l'information contenue dans le *Carnet du pêcheur*, que cette information soit publiée par le COBARIC, par un tiers ou par un utilisateur.

#### Sécurité

Veuillez prendre note qu'en général, l'information envoyée ou reçue par l'intermédiaire d'Internet n'est pas sécuritaire et que le COBARIC ne peut formuler ni ne formule quelque déclaration ou garantie concernant la sécurité de toute communication effectuée par l'intermédiaire de *Carnet du pêcheur*, ni quelque déclaration ou garantie concernant l'interception par des tiers de renseignements, notamment de renseignements personnels.

Si vous décidez de visiter ou d'utiliser un site lié à **Carnet du pêcheur**, ou du contenu, du matériel, des logiciels, des biens ou des services à partir d'un site lui-même lié à **Carnet du pêcheur**, vous le faites entièrement à vos risques.

# ARTICLE 5 : Liens hypertextes et références

#### Domaines cités sur l'application

Les domaines vers lesquels mènent les liens hypertextes présents sur l'application n'engagent pas la responsabilité du COBARIC, qui n'a pas de contrôle sur ces liens. Ces APPLICATION CARNET DU PÊCHEUR 5

hyperliens ne sont offerts que pour faciliter votre consultation et ne sauraient être interprétés comme une approbation du contenu de ces sites de tiers par le COBARIC. Le COBARIC n'est pas responsable du contenu d'un site de tiers ni ne formule quelque déclaration ou garantie de quelque nature concernant un tel site, y compris, notamment : i) une déclaration ou une garantie quant à la légalité, à l'exactitude, à la fiabilité, à l'exhaustivité, à l'opportunité ou à l'à-propos du contenu d'un site de tiers; ii) une déclaration ou une garantie quant à la qualité marchande ou à l'adaptation à un usage particulier de quelque matériel, contenu, logiciel, bien ou service d'un site de tiers ou offert par l'intermédiaire d'un site de tiers; ou iii) une déclaration ou une garantie quant au fonctionnement ininterrompu ou exempt d'erreurs d'un site de tiers, à la correction des défauts ou erreurs de ce site de tiers ou à l'absence de virus ou d'autres éléments dommageables de ce site de tiers.

### Domaines citant ou menant vers l'application

Il est possible pour un tiers de créer un lien vers une page du site Carnet du pêcheur sans autorisation expresse du COBARIC. Bien que le COBARIC encourage les hyperliens vers **Carnet du pêcheur**, il ne souhaite pas être lié à quelque site de tiers i) qui contient. affiche ou transmet de l'information illicite, comminatoire, injurieuse, diffamatoire, obscène, vulgaire, pornographique, blasphématoire ou indécente de quelque nature, y compris, notamment, tout contenu constituant ou encourageant une conduite qui constituerait une infraction criminelle, qui donnerait lieu à la responsabilité civile ou qui serait par ailleurs une violation de quelque législation ou réglementation locale, provinciale, nationale ou internationale, qui est susceptible de porter atteinte ou de nuire aux activités, aux entreprises, à la crédibilité ou à l'intégrité du COBARIC ou qui contient, affiche ou transmet quelque matériel ou information de quelque nature qui encourage le racisme, le sectarisme, la haine ou toute forme de sévices corporels contre un groupe ou une personne, qui pourrait être préjudiciable aux mineurs, qui vise ou préconise le harcèlement d'une autre personne, qui offre du matériel à caractère sexuel ou violent dans lequel des personnes mineures sont exploitées, qui donne des instructions sur des activités illicites, y compris, notamment, la fabrication ou l'achat d'armes illégales; ou ii) qui contient, affiche ou transmet quelque information, logiciel ou autre matériel qui viole ou transgresse les droits d'autrui, y compris du matériel qui constitue une atteinte à la vie privée ou aux droits à la protection de la vie privée, ou qui est protégé par droit d'auteur, marque de commerce ou par un autre droit de propriété. Le COBARIC se réserve le droit d'interdire ou de refuser d'accepter un hyperlien vers **Carnet du pêcheur**. y compris, notamment, un hyperlien provenant d'un site qui contient ou qui offre un contenu ou de l'information de la nature précitée, à tout moment. Sur demande du COBARIC, vous convenez de retirer tout hyperlien vers Carnet du pêcheur.

# ARTICLE 6 : Propriété intellectuelle

Tout ce qui est affiché ou accessible par l'intermédiaire de *Carnet du pêcheur*, y compris, notamment, les articles, les textes, les photographies, les images, les illustrations, les clips audio, les clips vidéo, les logiciels et les codes (collectivement « le contenu »), est protégé par les lois canadiennes, québécoises et étrangères, notamment en matière de droit d'auteur, et appartient au COBARIC, à ses concédants de licence ou à la personne reconnue comme étant le fournisseur du contenu.

L'utilisateur devra obtenir l'autorisation du COBARIC avant toute reproduction, copie ou publication de ces différents contenus.

Ces derniers peuvent toutefois être utilisés par l'utilisateur à des fins privées ; tout usage commercial est interdit.

L'utilisateur est entièrement responsable de tout contenu qu'il met en ligne et il s'engage à ne pas porter atteinte à un tiers, à l'application ou au COBARIC en tant que propriétaire et administrateur de l'application.

**Carnet du pêcheur** est par ailleurs protégé en vertu de la législation sur le droit d'auteur en tant que recueil et/ou compilation au sens des lois canadiennes et étrangères. Vous devez respecter l'ensemble des autres avis de droit d'auteur, renseignements et restrictions relatifs au contenu auquel on peut accéder par l'intermédiaire de **Carnet du pêcheur**.

# **ARTICLE 7: Données personnelles**

L'utilisation des fonctionnalités de l'application Carnet du pêcheur implique la collecte et l'utilisation de vos informations. La **Politique de protection des données personnelles** explique quand et comment vos informations sont recueillies et utilisées.

#### ARTICLE 8 : Durée du contrat

La durée du présent contrat est indéterminée. Le contrat produit ses effets à l'égard de l'utilisateur à compter du début de l'utilisation du service.

Le COBARIC peut à tout moment, sans avis, à son absolue discrétion et sans motif, mettre fin à votre droit de visite et d'utilisation de *Carnet du pêcheur* (ou d'une partie de celui-ci). Le COBARIC peut également mettre fin à votre droit de visite et d'utilisation de *Carnet du pêcheur*, ou d'une partie de celui-ci, si vous manquez à l'une des conditions de la présente entente.

# ARTICLE 9 : Droit applicable et juridiction compétente

Carnet du pêcheur (à l'exclusion des sites qui y sont liés) est administré par le COBARIC depuis ses bureaux situés dans la province de Québec, au Canada. Lorsque vous visitez ou utilisez Carnet du pêcheur, vous convenez que toutes les questions relatives à votre visite ou à votre utilisation de Carnet du pêcheur et/ou au contenu sont régies par les lois de la province de Québec et par les lois du Canada, sans égard aux principes de conflit de lois. Par la présente, vous acceptez et reconnaissez la compétence non exclusive de la Cour fédérale du Canada et/ou des tribunaux de la province de Québec sur ces questions. Vous convenez que les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquent pas.

Tout litige découlant des présentes conditions d'utilisation ou de l'utilisation de **Carnet du Pêcheur** sera entendu par le tribunal compétent du district judiciaire de Beauce.